Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les activités de sa quarante-neuvième session

Déclaration du Canada

Monsieur le président,

Le Canada est heureux de souligner l'achèvement par la Commission de deux projets lors de sa 49^e session : la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières et la deuxième édition de l'Aidemémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales.

Le Canada estime que l'Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales constitue un outil pratique pour les parties aux arbitrages et pour les arbitres. La nouvelle édition reflète les développements qui ont eu lieu depuis que l'Aide-mémoire a été créé il y a vingt ans et servira d'outil utile dans ce domaine.

Le travail de la CNUDCI relativement aux sûretés mobilières fournit aux États d'importantes lignes directrices dans un domaine qui peut s'avérer complexe, mais dans lequel une législation moderne peut engendrer de réels avantages économiques. La Loi type sur les sûretés mobilières représente une composante significative de ce travail. Le Canada souligne avec satisfaction la décision de la Commission de poursuivre la préparation d'un guide pour l'incorporation du projet de loi type. Nous croyons que ce guide, de concert avec le Guide législatif sur les opérations garanties, son Supplément sur les sûretés réelles mobilières grevant des propriétés intellectuelles et le Guide sur la mise en place d'un registre des sûretés réelles mobilières, aidera les États à adopter une législation fondée sur la Loi type. Le Canada encourage les États qui envisagent de moderniser ou d'adopter un régime des sûretés mobilières à utiliser le travail de la CNUDCI. Nous appuyons également la décision de la Commission d'organiser un colloque afin d'examiner d'autres possibles domaines de travail liés aux sûretés mobilières où la CNUDCI pourrait contribuer utilement à l'élaboration de modèles et de normes mondiaux, y compris les besoins des micro, petites et moyennes entreprises.

Le Canada souligne les progrès réalisés par la CNUDCI dans ses travaux relatifs à la préparation d'un guide législatif visant la simplication des procédures de constitution et d'enregistrement des micro, petites et moyennes entreprises. Le Canada partage l'opinion selon laquelle les MPME pourraient bénéficier de l'élaboration de règles adaptées à leurs besoins qui réduiraient les obstacles juridiques auxquels elles sont confrontées tout au long de leur cycle de vie.

Monsieur le président,

Dans le domaine du droit de l'insolvabilité, le Canada apprécie les progrès réalisés depuis le dernier rapport de la Commission sur la facilitation des procédures d'insolvabilité internationale visant des groupes d'entreprises multinationaux, sur les obligations des administrateurs d'entreprises faisant partie d'un groupe pendant la période précédant l'insolvabilité, et sur la reconnaissance et l'exécution des jugements liés à l'insolvabilité. En rapport avec ce dernier sujet, le Canada voudrait souligner l'importance de suivre de près le travail de la Conférence de La Haye de droit international privé dans l'élaboration d'une convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements civils et commerciaux afin d'éviter toute incompatibilité entre les deux futurs textes.

Quant aux autres travaux qui se poursuivent à la Commission, le Canada souligne les progrès réalisés en vue de la création d'un instrument juridique sur l'exécution des ententes de règlement conçues à la suite d'une médiation commerciale internationale. Bien que la nature de cet instrument reste à déterminer, ce travail envoie un signal important au milieu des affaires concernant l'importance de la conciliation ou de la médiation pour la résolution des litiges commerciaux internationaux. Dans le domaine du commerce électronique, le Canada continue d'appuyer un travail pratique et applicable aux problèmes réels auxquels sont confrontés les intérêts commerciaux, comme les questions qui se posent dans le contexte des services d'informatique en nuage.

L'an prochain, la CNUDCI célébrera son cinquantième anniversaire. Le Canada accueille avec satisfaction la décision de la Commission de tenir un Congrès lors de sa session de 2017 pour souligner ce jalon. La CNUDCI doit continuer à répondre aux besoins des États et des parties commerciales en favorisant le développement du commerce à une époque où la croissance économique dépend plus que jamais du commerce international. À notre avis, le Congrès représente une occasion opportune de faire le point et de planifier l'avenir. Nous croyons que ce Congrès sera l'occasion d'entendre les commentaires de divers groupes d'intervenants et gouvernements relativement aux défis juridiques auxquels ils sont confrontés et des questions que la CNUDCI devrait aborder. Nous attendons avec anticipation le programme proposé et estimons que les résultats du Congrès devraient être examinés avec soin par la Commission quand elle établira son programme de travail pour les années futures.

Enfin, le Canada voudrait profiter de l'occasion pour souligner de nouveau son engagement à l'égard de l'utile travail de la CNUDCI.

Merci.